

Blois, le 29 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS SENATORIALES du dimanche 24 septembre 2023

MODALITÉS DE DÉPOT DES CANDIDATURES

En application du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, les membres du collège électoral sénatorial sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023, en vue de procéder au renouvellement des mandats des deux sénateurs représentant le Loir-et-Cher.

Quels sont les délais et lieux de dépôt des candidatures?

Les candidatures en vue du premier tour seront reçues en préfecture de Loir-et-Cher (place de la République à Blois), du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2023, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (18h00 le vendredi, jour de clôture).

En cas de second tour, à partir de la proclamation des résultats du premier tour par le bureau du collège électoral, les déclarations de candidature seront déposées le jour du scrutin jusqu'à 15h au plus tard auprès des services de la préfecture.

Quels sont les modalités de dépôt?

La déclaration est déposée par le candidat, son remplaçant ou un mandataire désigné par eux à cette fin. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou par messagerie électronique, n'est permis.

Comment prendre rendez-vous?

Afin de limiter les temps d'attente et de favoriser les conditions d'accueil, les candidats sont invités à prendre rendez-vous par téléphone au 02 54 81 56 15 ou 02 54 81 56 20.

Où trouver les documents utiles au dépôt des candidatures ?

Les documents utiles au dépôt des candidatures, ainsi que l'ensemble des informations relatives au scrutin (guide des candidats, propagande, mandataires financiers...) sont consultables sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher à l'adresse suivante :

https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections/Elections-senatoriales-2023

Renseignements et informations complémentaires

Bureau des élections et de la réglementation - 02.54.81.56.20 et 02.54.81.56.15 - <u>pref-senatoriales@loir-et-cher.gouv.fr</u>

Contacts presse